



ARRETE N° 2025 - 618
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Parking Sainte Catherine
SARL TEVA
Du Samedi 15 Novembre 2025
Au Vendredi 30 Janvier 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU la demande de Monsieur CHASSAING, pour le compte de la SARL TEVA – 4, allée Gabrielle Bligny – 93370 Montfermeil, afin, dans le cadre de travaux, Place Augustin Normand, au n° 17, de réserver deux places de stationnement, Parking Sainte Catherine, Du Samedi 15 Novembre 2025, au Vendredi 30 Janvier 2026,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La SARL TEVA est autorisée, dans le cadre de travaux, Place Augustin Normand, au n° 17, de réserver deux places de stationnement, Parking SAINTE CATHERINE, Du SAMEDI 15 NOVEMBRE 2025 au VENDREDI 30 JANVIER 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Parking Sainte Catherine, sur 2 places de stationnement, et réservé aux véhicules (CY 087 WG et HC 465 QY) de l'entreprise intervenante, aux dates citées dans l'Article 1.

Les places de stationnement sont à réserver par la Société intervenante.

ARTICLE 3 :

REDEVANCE – Suivant délibération n° 2021/71 en date du 14 décembre 2021.

- * Du 15 Novembre 2025 au 29 Novembre 2025 : Gratuit
- * Du 30 Novembre 2025 au 30 Janvier 2026 : 496 € TTC (4 Euros X 62 jours d'occupation X 2 places de stationnement).

Un avis de somme à payer vous sera adressé à la fin de l'autorisation.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord des véhicules concernés ainsi que sur les places réservées, par panneaux réglementaires, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 4 Novembre 2025

Monsieur le Maire, Michel LAMARRE

